

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 3706**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Bâtiment et construction spécialité Génie climatique à qualité environnementale

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université Claude Bernard - Lyon 1 Modalités d'élaboration de références : CNESER	Président de l'université de Lyon I, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

227 Energie, génie climatique

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les professionnels en génie climatique à qualité environnementale exercent les activités de chargé d'affaires en Génie Climatique, de conducteurs de travaux ou de commerciaux dans le secteur du chauffage, de la climatisation et de la ventilation.

En tant que chargés d'affaires ils proposent des solutions techniques concernant les équipements des bâtiments. Ces solutions doivent concilier les problèmes énergétiques, environnementaux et économiques en respectant la démarche « Haute Qualité Environnementale ». Ils doivent être capables de négocier avec les maîtres d'ouvrage publics ou privés et de les assister.

En tant que conducteurs de travaux, ils organisent et supervisent les réalisations. Ils planifient les opérations, déterminent des procédés techniques, coordonnent l'activité des équipes, veillent au respect des normes de sécurité et à la qualité de l'environnement. Ils vérifient, par une série de mesures, que les différents équipements présentent bien les caractéristiques souhaitées.

Enfin en tant que commerciaux, ils vendent et mettent en place des systèmes liés à la gestion rationnelle de l'énergie et aux énergies renouvelables intégrant la qualité environnementale.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel peut prétendre aux emplois suivants :

- Chargé d'affaires en Génie Climatique
- Chargé d'opération
- Conducteur de travaux en Génie Climatique

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1106 : Ingénierie et études du BTP

F1201 : Conduite de travaux du BTP

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

- Environnement professionnel :

Economie générale ; droit général, expertise, contentieux, jurisprudence ; communication en français et anglais

- Approche de la qualité environnementale du génie climatique :

Bâtiments à qualité environnementale ; qualité des ambiances intérieures ; énergies renouvelables, cogénération ; choix de la production d'énergie, équipements, stockage de l'énergie produite

- Aspects réglementaires et techniques :

Climatologie, enveloppe du bâtiment ; régulation ; système de production de froid, climatisation ; chauffage, ECS ; courants forts, courants faibles ; organisation et coût global ; technologie de la construction, réseaux

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	

Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation		X
Par candidature individuelle		X
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17/11/1999 publié au JO du 24/11/1999 et au BO n° 44 du 9/12/1999

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.univ-lyon1.fr/>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :